



ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE

**22, Bis rue des Fleurs
31000 TOULOUSE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes, annuels de l'association ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels et relatif au virement reçu à tort par l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et nous estimons que la note de l'annexe aux comptes annuels relative au virement de 25.700 euros reçu à tort par l'association donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

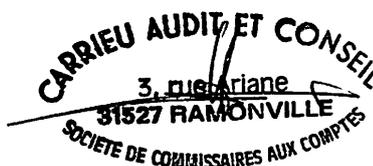
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ramonville Saint-Agne, le 7 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes
CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
Michel CARRIEU



ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan Association

ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2019 (12 mois)				31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	6 268	4 399	1 869	0,92		
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	49		49	0,02	49	0,04
TOTAL (I)	6 317	4 399	1 918	0,95	49	0,04
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	81 050		81 050	39,95	2 600	2,28
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	850		850	0,42	179	0,16
. Personnel	40		40	0,02	141	0,12
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	12 500		12 500	6,16	25 000	21,94
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	105 944		105 944	52,22	85 143	74,73
Charges constatées d'avance	589		589	0,29	829	0,73
TOTAL (II)	200 973		200 973	99,05	113 892	99,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	207 290	4 399	202 891	100,00	113 941	100,00

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	70 442	34,72	66 039	57,96
Résultat de l'exercice	1 875	0,82	4 403	3,86
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	72 317	35,64	70 442	61,82
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources	30 000	14,79	13 000	11,41
TOTAL (III)	30 000	14,79	13 000	11,41
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	35 600	17,55		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 393	5,12	9 081	7,97
Autres	54 581	26,90	21 418	18,80
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	100 574	49,57	30 498	26,77
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	202 891	100,00	113 941	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	245 260		245 260	100,00	164 954	100,00	80 306	48,68
Montants nets produits d'expl.	245 260		245 260	100,00	164 954	100,00	80 306	48,68
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			164 306	66,99	141 196	85,60	23 110	16,37
Cotisations			151	0,06	200	0,12	-49	-24,49
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			13 000	5,30	13 500	8,18	-500	-3,69
Autres produits			19 720	8,04	33 551	20,34	-13 831	-41,21
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges			900	0,37	2 370	1,44	-1 470	-62,02
Sous-total des autres produits d'exploitation			198 077	80,76	190 817	115,68	7 260	3,80
Total des produits d'exploitation (I)			443 338	180,76	355 771	215,68	87 567	24,61
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			430	0,18	356	0,22	74	20,79
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			430	0,18	356	0,22	74	20,79
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			65	0,03	7 413	4,49	-7 348	-99,11
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			65	0,03	7 413	4,49	-7 348	-99,11
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			443 833	180,96	363 541	220,39	80 292	22,09
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			443 833	180,96	363 541	220,39	80 292	22,09
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-107	-0,03			-107	N/S
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			7 159	2,92	6 569	3,98	590	8,98
Services extérieurs			19 288	7,86	16 494	10,00	2 794	16,94
Autres services extérieurs			89 641	36,55	79 499	48,19	10 142	12,76
Impôts, taxes et versements assimilés			4 540	1,85	3 554	2,15	986	27,74
Salaires et traitements			203 699	83,05	162 181	98,32	41 518	25,60
Charges sociales			85 883	35,02	74 501	45,16	11 382	15,28
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
 3, rue Ariane
 31527 RAMONVILLE
 SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	130	0,05	414	0,25	-284	-68,59
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	30 000	12,23	13 000	7,88	17 000	130,77
Autres charges	1 592	0,65	1 542	0,93	50	3,24
Total des charges d'exploitation (I)	441 822	180,14	357 754	216,88	84 068	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	135	0,06	281	0,17	-146	-51,95
Sur opérations en capital			1 103	0,67	-1 103	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	135	0,06	1 384	0,84	-1 249	-90,24
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	441 958	180,20	359 138	217,72	82 820	23,06
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	1 875	0,76	4 403	2,67	-2 528	-57,41
TOTAL GENERAL	443 833	180,96	363 541	220,39	80 292	22,09

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
 3, rue Ariane
 31527 RAMONVILLE
 SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Annexes Association 19

ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 27/03/2020

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 202 891,49 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 946,05 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/03/2020 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Le 15 juillet 2019, l'association a reçu un virement de 25 700 euros de la part du Casino Barrière de la ville de Bordeaux.

Ce virement ne correspond pas à une avance de subvention mais d'une erreur de destinataire. L'association va rembourser cet indu courant 2020.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 27/03/2020

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)
2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 27/03/2020

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.3 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale.

2.2.4 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

2.2.5 - Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 27/03/2020

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF
3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 269	1 999		6 268
Immobilisations financières	49			49
TOTAL	4 318	1 999		6 317

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. générale, agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance			
TOTAL			

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
 3, rue Ariane
 31527 RAMONVILLE
 SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 27/03/2020

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	34 423
Subventions / financements	12 500
Autres produits à recevoir	
TOTAL	46 923

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 27/03/2020

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF
4.1 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		

4.2 - Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. Engag. à réaliser s/ subv Attribuées	Diminutions fonds dédiés util. au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au - 2 ans
ODYSSUD BLAGNAC	13 000		13 000		
ENREGISTREMENT VIVALDI		15 000		15 000	
PROJET PEDAGOGIQUE VOYAGE EUROPEEN		15 000		15 000	
TOTAL	13 000	30 000	13 000	30 000	

ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 27/03/2020

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)
4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	10 393	10 393		
Dettes fiscales & sociales	31 424	31 424		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	58 757	58 757		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	100 574	100 574		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 799
Dettes fiscales & sociales	10 874
Autres dettes	35 600
TOTAL	49 273

ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 27/03/2020

5 - Notes sur le compte de résultat**5.1 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels**

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	65
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	
Sur opération de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
 3, rue Ariane
 31527 RAMONVILLE
 SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 27/03/2020

6 - Autres informations**6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 6709.99 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 60-62 ans
- le taux de rotation du personnel : moyen
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 0.48%
- le taux moyen des charges sociales : 45%

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 400 euros.

